

VENTE

SUR LICITATION AUX ENCHERES PUBLIQUES

au plus offrant et dernier enchérisseur,
en l'audience des criées du Tribunal Judiciaire de
CHARTRES, 3 rue Saint-Jacques

SCP IMAGINE BROSSOLETTE

Avocats au Barreau de CHARTRES

☎ 02 37 91 67 81

LE JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2020 A 14 HEURES

Une propriété

sise commune à CHATILLON EN DUNOIS (28), 2 La Tonnerrie

cadastrée section YX n°22 pour 89a 60ca et section YX n° 60 pour 49a 25ca soit une contenance totale de 1ha 38a 85ca.

Le bien à l'état d'usage est composé d'un rez-de-chaussée ; d'un premier étage, d'un corps de bâtiment avec local d'hébergement canin et un local technique, un chenil avec 24 boxes, 12 courettes cimentées et couvertes et 6 parcs clôturés, d'un préau, d'une cour, d'un pré et d'un jardin en friche. Ledit bien est actuellement occupé par les propriétaires et leurs enfants.

En vertu d'un jugement rendu avec exécution provisoire par le Tribunal de Grande Instance de CHARTRES le 3 mai 2019 à la requête de **LA SELARL C. BASSE** représentée par Maître Christophe BASSE demeurant 171 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY SUR SEINE ès-qualités de liquidateur de **M. Franck ROBERT**, ayant pour Avocat constitué Maître **Frédérique VANNIER**, membre de la SCP IMAGINE BROSSOLETTE, Avocat au Barreau de CHARTRES, demeurant 33, rue Pierre BROSSOLETTE - 28000 CHARTRES.

En présence ou elle dûment appelée de Mme Céline CORDONNIER épouse ROBERT, demeurant 2 La Tonnerrie – 28290 CHATILLON EN DUNOIS, colicitante, ayant pour avocat Maître AIDAT ROUAULT.

La visite du bien est fixée le :

VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2020 À PARTIR DE 11H

en présence de Maître ETIENNE, Huissier de justice à CHARTRES

MISE A PRIX :

100.000 €

avec faculté de baisse d'1/4 et 1/3 en cas de non
enchère



Les enchères ne seront reçues que par Ministère d'Avocats inscrits au Barreau de CHARTRES

Se munir : d'un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant puisse être inférieur à 3.000 € + attestation de la banque qui indique l'identité du propriétaire du compte d'où proviennent les fonds, d'un extrait d'acte de naissance ayant moins de six mois, d'une pièce d'identité, du livret de famille (ou d'une photocopie certifiée conforme) et, pour les sociétés, d'un extrait KBIS ainsi qu'une attestation sur l'honneur dans les formes de l'art.R322-41-1 du CPCE indiquant si l'enchérisseur a fait l'objet ou non d'une condamnation à l'une des peines mentionnées à l'article L322-7-1 du CPCE et lorsque le mandant est une personne physique, si le bien est destiné ou non à son occupation personnelle.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

- la SCP IMAGINE BROSSOLETTE, Avocat à CHARTRES – 33 rue Pierre Brossolette. Tél. 02 37 91 67 81 (Dossier : 2015332)
- Maître AIDAT-ROUAULT, avocat de Madame ROBERT à CHARTRES, Tél : 02.37.36.10.54
- au greffe du JEX du Tribunal Judiciaire de CHARTRES où le cahier des conditions de la vente est déposé
- sites INTERNET : www.ordredesavocats-chartres.com, chartres.gesica.org et www.encheresjudiciaires.com